



Monsieur Michel VANHOUCHE, *son époux*;

Mesdemoiselles Marie-Thérèse, Marie-Céline et Marie-Louise VANHOUCHE,

Messieurs Aimé et René VANHOUCHE, *ses enfants*;

Monsieur Isaïe CAILLIAU, Madame Tobie CAILLIAU-MONECLAËYS, Monsieur et Madame Eugène DUMOULIN-CAILLIAU, leurs enfants et petit-fils, Madame Eugène ROELS-CAILLIAU et sa fille, Monsieur et Madame Raphaël CAILLIAU-SONNEVILLE, leurs enfants et petits-enfants, Monsieur Emile SONNEVILLE-CAILLIAU, ses enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame CAILLIAU-BOLLENGIER-DEVULDER et leurs enfants, Monsieur et Madame Achille CAILLIAU-MARCANT, leurs enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame Aimé MARCANT-CAILLIAU et leurs enfants, Monsieur et Madame Daniel CAILLIAU-CAPÈLE et leurs enfants, Monsieur et Madame ST-MAXIN-CAILLIAU et leur fille.

Dame Marie VANHOUCHE, en religion Sœur JEANNE-LUCIE de la Ste-Union des Sacrés-Cœurs, Monsieur Gaston MERCHIER-VANHOUCHE et ses enfants, Monsieur et Madame Albert DECOUYELAERE-VANHOUCHE et leurs enfants, Dame Valérie VANHOUCHE, en religion Sœur AIMÉE-MARIE de la Ste-Union des Sacrés-Cœurs, Monsieur et Madame Emmanuel SOCKEEL-VANHOUCHE leurs enfants et petits-enfants, Monsieur et Madame CAPÈLE-MARCANT-VANHOUCHE et leurs enfants,

ses frères, sœurs, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, tantes, petits-neveux et petites-nièces :

Mademoiselle Gabrielle DEVULDER *sa tante :*

La famille des feus DEVULDER-GAYMAY-CAILLIAU, Aimé CAILLIAU-CYSSAU, Jules CAILLIAU-CYSSAU, Joseph CYSSAU-CAILLIAU, Charles-Louis PICKAERT-VANHOUCHE, Amand VANHOUCHE-DEROO, Louis DEMAN-VANHOUCHE, Arthur VANHOUCHE-BAYART, Amand WALLAERT-VANHOUCHE, *ses cousins et cousines :*

Et toute la famille,

Ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Madame Marthe CAILLIAU

Epouse de Monsieur Michel VANHOUCHE

Décédée à Hazebrouck, le 2 Mai 1936, dans sa 44^e année, administrée des Sacrements de Notre-Mère la Sainte-Eglise.

Ils vous prient d'assister aux CONVOI et SERVICE FUNÉBRES qui auront lieu à BLARINGHEM, le Mercredi 6 Mai 1936, à 10 heures (heure légale), d'où son corps sera conduit au cimetière dudit lieu pour y être inhumé.

Réunion au Faubourg de Blaringhem à 9 heures 30

Les Vigiles seront chantées le même jour à 15 heures

Des pains seront distribués aux pauvres de la commune par les soins de MM. les Membres du Bureau de Bienfaisance.

UN DE PROFUNDIS. S. V. P.

Blaringhem, le 2 Mai 1936.